



DOSSIER SOCIAL ETUDIANT 2023-2024

Le Dossier social étudiant est le dossier unique qui vous permet de demander une bourse, un logement. Il est à constituer chaque année. Date limite de dépôt : 31 mai 2023.

Du 30 mars au 31 mai 2023

À ce jour, beaucoup d'étudiants, y compris des étudiants boursiers, n'ont pas fait leur demande de bourse pour l'an prochain. **N'oubliez pas de constituer votre dossier social étudiant avant le 31 mai 2023 !**

Le site du CROUS vous explique les démarches de cette année pas à pas : www.crous-versailles.fr/bourses/dossier-social-etudiant/

Effectuez votre demande en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Il est possible de faire une simulation au préalable sur le simulateur de bourse.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer la saisie, contactez le Crous (portail www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique "Assistance")